



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS) DANS LE SECTEUR DES ARTS VISUELS

Préambule

Le ministère de la Culture a fait de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels une priorité de son action.

Le ministère de la Culture a mis en place des dispositifs forts, dès 2017, pour mener ce combat essentiel au sein des services et des établissements du ministère, dont les établissements nationaux des Arts visuels : actions de sensibilisation, de formation, de prévention, et mise en place d'une cellule d'écoute pour faciliter les signalements et leur traitement.

En janvier 2021, la Ministre a annoncé l'extension du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, dans trois secteurs prioritaires : le spectacle vivant, le livre et les arts visuels.

Le plan de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant a été diffusé en novembre 2021. Le ministère de la Culture propose de mettre en cohérence les démarches existantes et d'engager un plan d'action étendu à l'ensemble du secteur des Arts Visuels.

En prenant en compte les particularités du secteur des Arts Visuels, ce plan d'action a vocation à protéger l'ensemble du personnel qu'il soit permanent ou non, que les structures soient centrées sur la formation, la production, la diffusion ou le marché, qu'elles relèvent du secteur privé ou du secteur subventionné.

Ce plan d'action pose les mesures et engagements concrets à prendre pour la prévention, la formation et la sensibilisation afin de lutter efficacement contre les VHSS.

Pour ce faire, le ministère de la Culture propose aux acteurs non subventionnés de s'associer à ce plan d'action par la signature de la charte pour la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le secteur des Arts Visuels.

Les signataires de la présente charte prennent l'engagement de mettre en place les mesures de luttes contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CHARTRE POUR LA LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)
DANS LE SECTEUR DES ARTS VISUELS**

Je, soussigné/e

Représentant

en qualité de

signe la charte pour la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes
et m'engage solennellement à mettre en œuvre un plan d'action visant à :

- 1** — Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
- 2** — Former la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
- 3** — Sensibiliser les équipes et organiser la prévention des risques
- 4** — Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
- 5** — Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS

Fait à.....

Le